La Plaine sur mer

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 15 septembre 2026

Délibération n° 2026-094

Nombre de Conseillers

En exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	4
Votants :	25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Plaine-sur-Mer, dûment convoqué le 9 septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Etaient présents
VINCENT Danièle, Maire,
MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, DOLU Cécile, TISSIER Daniel, Adjoints,
GUILLEMOT Bernard, LERAY Marc, BURLEN Isabelle, GUILBERT Claude, HERVÉ Catherine, GENARD Régine, LABARRE Chantal, PITON James, BARDET Sylviane, LASSALLE Dominique, FOUCHER Maryline, GEOFFRION Rodolphe, CHEREAU Sophie, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

Excusés représentés
SALAÜN Richard à RIBOULET Marie Andrée, BROUTIN Luc donne pouvoir à VINCENT Danièle, THEVENIN Audrey donne pouvoir à PITON James, RICHEUX Sébastien donne pouvoir à MOINEREAU Maryse

Absents non représentés
DUGABELLE Denis, BLONDEL Isabelle

Secrétaire de séance : BOULLET Benoît – adopté à l'unanimité

Objet : Exercice 2026 – création de postes

Les départs en retraite de 3 agents de la collectivité nécessitent de publier 2 postes sur plusieurs grades afin d'ouvrir plus de possibilité de recrutement par voie de mutation.
Pour le remplacement du gestionnaire des ressources humaines le choix étant fait et l'agent ayant accepté l'offre salariale de la Collectivité il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet.

Il est proposé d'effectuer les modifications ci-dessous au tableau des effectifs :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 79-1 et son article 80,

Considérant les départs en retraite de trois agents en 2027 au sein des services de la collectivité,

Entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Quotité	Emplois budgétaires	Modification	Tableau effectif
Filière technique				
Adjoint technique	TC	6	+2	8
Adjoint technique principal 2ème classe	TC	7	+2	9
Adjoint technique principal 1ère classe	TC	3	+2	5
Filière administrative				
Adjoint admin principal 1ère classe	TC	5	+1	6

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des postes qui sont créés sont inscrits au budget 2026 et 2027.

Danièle VINCENT
Maire

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER
R.F.
★44770★

Benoît BOULLET
Secrétaire de séance

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire
Acte certifié exécutoire

044-214401267-20260924-4-DE

Réception par le Sous-Préfet : 24-09-2026

Publication le : 24-09-2026